

# La métropole à marche forcée

La ministre Marylise Lebranchu a tenté hier de convaincre les maires sur un projet de loi qui sera prêt dès janvier

Un point que personne ne contestera dans les Bouches-du-Rhône: le gouvernement se lève tôt. Un mois après Jean-Marc Ayrault qui était venu dès potron-minet au chevet de Marseille, Marylise Lebranchu était à pied d'œuvre dès 8h30 hier matin en préfecture. Objectif de la rencontre matinale entre la ministre de la Réforme de l'État et les maires du département: convaincre les réticents du bien-fondé de la métropole qui se met en place.

Non pas que le débat ait surpris au saut du lit. Inquiets de perdre leur fauteuil, leurs prérogatives et leurs marges de manœuvre financières, les présidents des communautés de communes ont largement fait savoir leur opposition. Avec plus ou moins de force verbale selon que l'on soit d'Aix ou de Salon, d'Aubagne ou de l'étang de Berre. Décidée à avancer malgré tout, Marylise Lebranchu a infléchi sa stratégie de communication en passant directement par les maires.

Sur les 119 que comptent le département, les interrogations sont multiples. Mais moins vives, les enjeux étant moindres. Les trois quarts d'entre eux présents ce matin ont donc arboré leur écharpe en signe de protestation pendant que Georges Rosso, édile PC du Rove élu depuis 1971, remettait deux lettres à la ministre. Pour y dire que "la métropole ne doit pas s'imposer d'en haut" et qu'il serait "illusoire de penser qu'une nouvelle organisation territoriale et institutionnelle pourrait guérir Marseille des



Venus tôt hier matin au rendez-vous de la ministre Marylise Lebranchu, les maires du département ont réitéré leurs inquiétudes et leurs exigences à l'égard de la métropole. / PHOTO THIERRY GARRO

maux qui l'affectent." Pour y écrire aussi la crainte de perdre un peu de leur âme. Et de leur maîtrise des impôts locaux. Autant d'angoisses nourries par la loi Fillon de décembre 2010 sur les métropoles, vue comme celle de la "recentralisation".

Des ressorts sur lesquels l'émissaire du gouvernement, dont c'était la troisième escale phocéenne, a malicieusement joué. D'abord en assurant que "les métropoles type loi 2010 n'auront bientôt plus de textes. Ils seront abrogés". Ensuite en brossant les maires dans le sens du poil. "François Hollande a assuré avant moi qu'au moment où le pays a besoin de resserrer l'espace social, les maires sont indispensables. Pas plus ici

qu'ailleurs, le maire ne disparaîtra. Il sera préservé. En aucun cas notre projet est celui de l'État contre les collectivités. La concertation est ouverte." Une concertation qui, note toutefois la ministre, ne "durera pas des mois. Il faut aller vite."

En clair voter une loi avant le 6 mars 2013. Après, à moins d'un an des municipales, on ne touchera plus à rien. Ce qui signifie que le dialogue devra être bouclé d'ici la mi-décembre. Quid des multiples questions en suspens? Venue répéter que les pôles métropolitains défendus par une majorité d'élus départementaux sont "trop fragiles financièrement et dans l'organisation des compétences", Marylise Lebranchu a clairement laissé entendre

que les jours des communautés d'agglomérations sont comptés. "Il n'y aura pas quatre niveaux de décision. Il y aura des difficultés à faire accepter cela, mais le monde a changé. Reste à savoir comment faire fonctionner les anciennes intercommunalités avec une organisation générale." Une fois le texte de loi écrit en début d'année, des compromis et des lissages pourront être apportés jusqu'à l'été. La métropole ne devant être actée qu'à l'occasion de l'examen de la Loi de Finances au Parlement à l'automne 2013. Ce qui laisse malgré tout un peu de temps aux élus locaux pour se défendre. Ou accepter bon an, mal an, ce qui semble inéluctable.

François TONNEAU

L'AVIS de Jean-Louis CANAL maire de Rousset

## "Le texte ne peut pas aller contre les communes"

Jean-Louis Canal a signé comme la majorité des maires du département les lettres remises hier à Marylise Lebranchu. Le conseiller régional, maire socialiste de Rousset et vice-président de la Communauté du Pays d'Aix, comprend la logique gouvernementale cherchant à aller vite sur la métropole. Mais reste prudent sur la méthode et les moyens qui seront mis en place.

■ **La rencontre avec Marylise Lebranchu a-t-elle permis d'apaiser certaines réticences?**

Les réticences sont aujourd'hui un peu moins fortes et elles le resteront tant qu'on n'aura pas abordé les vrais problèmes. Notamment sur le devenir des intercommunalités. La logique semblerait qu'elles disparaissent, mais il est nécessaire d'obtenir le plus rapidement possible des clarifications de la part du gouvernement.

■ **Le devoir de solidarité avec Marseille, qui est au cœur de la problématique, est-il admis?**

Il est légitime. Mais là encore, il demande des réponses précises. On nous parle de transferts éventuels de compétences. Très bien, mais il faudra qu'ils s'accompagnent de transferts de budgets. On nous demande un devoir de solidarité, mais on ne connaît pas les sommes à engager, ce que l'État mettra et comment fonctionneront les circuits.

■ **Le délai très court de concertation est-il un obstacle important?**

La ministre a parlé d'une concertation qui devrait être finie avant la fin de l'année. Cela va donc nous emmener au 15 décembre, ce qui nous laisse moins de deux mois. Le délai est contraint par le vote à effectuer avant le 6 mars. On peut le comprendre, mais, vu le nombre de questions qui restent en suspens, nous aurons beaucoup de difficultés à trouver des réponses. Or, je ne pense pas que le gouvernement pourra élaborer son texte de loi contre les communes. Elles sont aujourd'hui sur un socle défensif, mais il faut savoir qu'elles cherchent avant tout à se préserver de règles de fonctionnement non définies.

■ **Quel serait le risque d'un passage en force?**

Il est pour les deux parties. On pourrait reprocher aux communes de ne pas avoir été suffisamment fortes de proposition. Et au gouvernement de ne pas s'être assez appuyé sur les élus locaux.

Propos recueillis par F.T.

LA CIRCULATION DES TRAINS SERA INTERROMPUE  
ENTRE CANNES ET NICE  
DU JEUDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2012

NOUS MODERNISONS NOTRE RÉSEAU  
POUR AMÉLIORER VOS DÉPLACEMENTS

RÉALISATION D'UNE VOIE SUPPLÉMENTAIRE  
ENTRE ANTIBES ET CAGNES-SUR-MER.

POUR PLUS D'INFORMATIONS  
SUR L'IMPACT TRAFIC, RENDEZ-VOUS SUR [WWW.SNCF.COM](http://WWW.SNCF.COM) OU SUR LE 36 35  
(0,34€ PAR MIN TTC, HORS ÉVENTUEL SURCÔÛT D'UN OPÉRATEUR)

POUR TER : [WWW.TER-SNCF.COM/PACA](http://WWW.TER-SNCF.COM/PACA) OU CONTACT TER PACA 0800 11 40 23  
(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

